

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, Monsieur Christian GOLLIER,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, notamment son article 23,

Vu la délibération CA_2023_059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

Vu la nomination de Monsieur Jean-Jacques Perez en qualité de Secrétaire Général du Pôle Formation de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, à compter du 18 mai 2023,

Article 1 : le Directeur de l'Ecole donne délégation de signature à M. Jean-Jacques Perez, Ingénieur d'études, Secrétaire Général du Pôle Formation, à l'effet de signer pour l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, les actes suivants concernant les usagers :

√ les attestations

- d'inscription pour les apprenants
- de niveau d'études, d'obtention de crédits
- indiquant qu'un apprenant remplit les conditions d'inscription en formation
- indiquant que l'inscription administrative est en cours
- de désinscription
- de non réinscription
- d'annulation d'inscription
- d'assiduité constatée
- d'absence de sanction disciplinaire
- précisant les bornes de l'année universitaire
- précisant les dates de début et de fin d'enseignement
- précisant les enseignements suivis
- de convocations aux examens
- d'obtention et de délivrance d'un diplôme
- de validation d'études valant dispense de titre requis pour l'admission en formation
- de suivi et de fin de formation

√ les contrats de césure

√ les décisions d'exonération hors délai

√ les remboursements de droits d'inscription √ les protocoles individuels de formation professionnelle

√ les contrats et conventions de formation professionnelle

√ les devis indicatifs de formation

√ les certificats de réalisation de formation professionnelle

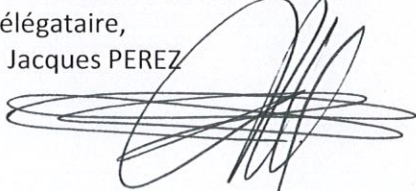
Il est mis fin à la délégation consentie à M. Jean-Jacques PEREZ, en date du 20 juin 2023.

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à la rectrice de région académique et elle sera publiée sur le site internet de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE.

Fait à Toulouse le 22 mai 2025

Le Délégué,

Jean Jacques PEREZ



Le Directeur
Christian GOLLIER

